# **Annexe : Contributions attendues au bien commun**

*Cette annexe doit présenter les contributions que les porteurs de projet envisagent d’apporter au bien commun sur la thématique de l’appel à projets.*

Un certain nombre de sujets, s’inscrivant dans un principe de participation des projets sélectionnés à la **constitution de « biens communs »**, feront l’objet d’une attention particulière en phase d’instruction détaillée des projets, puis dans leur suivi. La participation effective proposée des projets à la constitution de biens communs sera prise en compte dans l’évaluation.

Les sujets principaux dans lesquels les porteurs de projets seront invités à partager les connaissances sont listés ci-après. Il n’est pas nécessairement attendu des porteurs de projets que leur réponse couvre l’intégralité des sujets énumérés au sein de ce document, qui constitue davantage un guide de réponse et d’évaluation à adapter à la nature et à la typologie du projet. Certaines réponses sont toutefois obligatoires. L’ajout d’autres types de bien communs non décrits ci-après est possible et encouragée.

**Dissémination des résultats du projet (obligatoire)**

Le porteur précisera son plan de dissémination, de publication, de partage de connaissance et de communication.

*Ex : Site web, Vidéo, Brochures, Participation à des conférences, communiqués, Publication dans des revues spécialisées*

**Données de caractérisations**

* Description des essais, tests ou autres analyses menés
* Méthodes et outils utilisés pour les essais, tests et analyses menés
* Résultats des essais, tests et analyses
* Données de caractérisation
* Modalité d’accès aux données et de leurs réutilisations pour des tiers, dans les conditions du marché, de manière loyale et non faussée (obligatoire)
* Modalité d’accès aux données et de leurs réutilisations pour les organismes de recherche (obligatoire)
* Evolutions règlementaires sous-jacentes ou de standard qui seraient nécessaires pour la mise en exploitation des systèmes et analyse des écarts par rapport à la règlementation ou de standard existant applicable
* Analyses d'acceptabilité des acteurs concernées par à l’usage des matériaux concernés
* Analyses de l’adaptabilité des matériaux concernés aux usages et aux modes de mise en œuvre possibles

Les porteurs pourront distinguer leurs contributions entre le bien commun à l’échelle des filières entre acteurs économiques et le partage avec l’Etat et ses établissements ou services.